



COMMISSION DES CHAMPIONNATS

Réunion du 15 décembre 2021 - PV N°16

PRESENTS : Mme COMBEAU Anne-Marie - MM. RAINIER Christian (Président) - COMBEAU Jean Jacques

EXCUSES : MM. BRIDIER Damien - DOUGNAC Daniel - PLU Dominique

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV. 2 des R.P. du District).

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DES 11 ET 12.12.2021

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS

DISCIPLINE

DEPARTEMENTAL 2

Poule B N°50348.1 RIBERAC 2 - BASSIMILHAC 2

STATUTS ET REGLEMENTS

DEARTEMENTAL 2

Poule B N°50348.1 RIBERAC 2 - BASSIMILHAC 2